



## Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés

Annexe

Vous devez remplir cette annexe si vous avez reçu un relevé 30. Si votre conjoint au 31 décembre 2017 a lui aussi reçu un relevé 30, **il doit remplir une annexe I distincte**. Avant de remplir cette annexe, lisez le guide à la ligne 434.

## A Revenu familial pour l'année et pour l'année précédente

		_ [	2017	] .		2016
Montant de la ligne 275 de vos déclarations de 2017 et de 2016	10		,		16	
Montant de la ligne 275 des déclarations de 2017 et de 2016 de votre conjoint au <b>31 décembre 2017</b>	- 12			+	18	
Additionnez les montants des lignes 10 et 12 et ceux des lignes 16 et 18.  Revenu familial	= 14			=	20	

Si le résultat de la ligne 14 **ou** celui de la ligne 20 est **égal ou inférieur à 50 920 \$, vous n'avez pas de contribution additionnelle à payer**. Dans ce cas, vous n'avez pas à remplir les autres parties de cette annexe.

## **B** Renseignements sur les enfants et sur le nombre de jours de garde

Remplissez les lignes 31 à 44 pour **chaque** enfant pour lequel vous, ou votre conjoint au 31 décembre 2017, avez reçu un relevé 30.

À la ligne 47, vous devez cocher au maximum 2 cases pour indiquer pour quels enfants une contribution additionnelle doit être payée. S'il y a plus d'un enfant, tenez compte des critères suivants pour déterminer quelles cases vous devez cocher:

- Le **1**<sup>er</sup> **enfant** est celui pour lequel le **nombre de jours** de la ligne 44 est **le plus élevé**. Si ce nombre est le même pour certains enfants, le 1<sup>er</sup> enfant est le plus âgé d'entre eux.
- Le **2**<sup>e</sup> **enfant** est, parmi les autres enfants, celui pour lequel **le nombre de jours** de la ligne 44 est **le plus élevé**. Si ce nombre est le même pour certains enfants, le 2<sup>e</sup> enfant est le plus âgé d'entre eux.

		1	2			
Nom de famille de l'enfant	31					
Prénom	32					
Date de naissance	34	AMJ	A M J			
Numéro d'identification du  ou des prestataires de services de garde (cases E de vos relevés 30 et de ceux de votre conjoint au 31 décembre 2017).  N'inscrivez pas un même numéro plus d'une fois.	35 36 37					
Nombre de jours de garde inscrit à la <b>case B de vos relevés 30</b>	40					
Nombre de jours de garde inscrit à la case B des relevés 30 de votre conjoint au 31 décembre 2017 +	41					
Additionnez les nombres des lignes 40 et 41.  Nombre de jours de garde pour l'année =	44					
Enfant pour lequel la contribution additionnelle doit être payée (voyez les instructions ci-dessus)	47					

Voyez la suite à la page suivante.

